

# QUELS EMPLACEMENTS POUR LE CITY STADE ET L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ?

## REUNION PUBLIQUE 22 AVRIL 2009 – MAISON DE QUARTIER DES PROVINCES

Début de réunion à 19 heures.

### Mot d'accueil de M. PONCHEL – Premier adjoint au Maire.

Lors de l'émission TV 200 du 25 mars dernier à laquelle étaient présents Monsieur Nicolas DUMONT, Maire d'Abbeville, Monsieur Jean-Marie HEMERLÉ, Adjoint délégué à l'urbanisme, au logement et au cadre de vie, Madame Norhouda RAHOUADJ, Adjointe déléguée à la jeunesse et à la vie des quartiers, un reportage a été réalisé sur le city stade et l'aire de jeux des enfants. Il en est ressorti des avis partagés sur le projet.

M. le Maire indique que l'objet de la rencontre de ce jour est de faire le point sur ces installations. Les problèmes principaux sont le revêtement du sol et la proximité de la route pour l'aire de jeux et le problème d'emplacement et de nuisances sonores pour le city stade.

M. le Maire propose le déplacement du city stade à coté du gymnase Ponthieu, hors du voisinage, évitant ainsi les nuisances sonores, ainsi que le déplacement de l'aire de jeux sur la place entre l'Association Prélude et la Maison de quartier. Concernant ce dernier déplacement, une communication sur ce projet sera distribuée aux habitants avec un coupon-réponse pour avis à retourner à la Maison de quartier.

Une autre possibilité est évoquée par le Maire : maintien des équipements en lieu et place actuels et mise en place d'un équipement supplémentaire.

M. le Maire passe la parole aux habitants.

### Débat :

Un habitant de la Rue d'Auvergne signale, à propos de l'aire de jeux, le problème de nuisance sonores, de cannettes et d'insultes. Cette aire sert à autre chose que de faire jouer les enfants. L'emplacement n'est pas adéquat. Les installations sont déjà abîmées, autant les supprimer.

M. le Maire souhaite savoir si le lieu correspond aux attentes. Il demande si c'est le bon endroit.

Un utilisateur souhaite que des grilles soient mises à la place des filets.

Un intervenant précise que les filets sont détériorés par les utilisateurs.

M. le Maire souhaite savoir pourquoi les jeunes ne veulent pas que les emplacements « bougent ».

Un utilisateur précise que pour les jeunes, l'installation doit rester en lieu et place, notamment pour des raisons de sécurité, signalant la dangerosité de la Rue René Coty.

M. le Maire précise que des contrôles de vitesse ont été réalisés ce jour et qu'aucune infraction n'a été constatée. La Police Municipale était positionnée de façon visible. Le but de la Police municipale était la prévention – aucun procès verbal n'a été dressé.

M. le Maire fait valider par l'assemblée la proposition concernant le déplacement de l'aire de jeux entre la Maison de quartier et la Ludothèque Prélude, en précisant que l'avis des habitants sera sollicité. Une habitante demande l'éventualité d'un déplacement ultérieur de l'aire de jeux.

M. le Maire précise que le coût estimé des travaux est de 150 000 euros. Les lieux doivent être respectés en terme de non dégradation du matériel mais aussi de calme après 21 heures.

En ce qui concerne le city stade, M. HEMERLÉ signale que certains riverains se plaignent de nuisances sonores.

Un intervenant signale que le city stade hors du quartier pose le problème de la sécurité des jeunes enfants avec la route dangereuse à proximité.

Un intervenant signale que parfois ce sont des personnes extérieures présentes sur le city stade qui créent les nuisances.

M. le Maire précise qu'il faut trouver un consensus inter génération, Il précise que les nuisances ne sont pas normales et que chacun doit y mettre du sien pour vivre ensemble. Il laisse donc un délai de six mois pour voir l'évolution. Rendez-vous est donné fin septembre.

Un habitant précise l'inutilité de tables situées à proximité des parkings qu'il serait souhaitable de déplacer au niveau de la plaine de la Maye, voire d'aménager des barbecues pour permettre aux habitants de pouvoir organiser des pique-niques.

M. le Maire et M. HEMERLE vont étudier la possibilité de ce projet.

Un intervenant signale la demande de la mise en place d'un terrain de cross depuis 15 ans.

Mme SACQUEPEE demande de s'appuyer sur les animateurs de quartier pour monter le projet.

M. le Maire valide cette idée et précise qu'il est prêt à venir les voir si une association est créée avec un interlocuteur défini. Il précise aux jeunes également qu'ils peuvent s'appuyer sur leur comité de quartier.

Mme BOURGOIS indique qu'il faut multiplier les temps de rencontre entre les jeunes et moins jeunes et faire des choses ensemble.

M. le Maire précise qu'il faut recréer la vie de quartier. L'image du quartier ne peut évoluer que par des efforts de chacun. « L'intolérance de l'un est souvent lié à la méconnaissance de l'autre ». La Ville est prête à mettre les moyens techniques si des projets sont soumis.

M. Sellier précise qu'il ne peut pas y avoir de cohésion sans discussion entre les habitants.

M. le Maire approuve les propos de M. SELLIER. S'écouter c'est la seule solution. Il faut apprendre à vivre ensemble.

Un intervenant félicite le fait de responsabiliser les jeunes du quartier et précise qu'il serait souhaitable de rénover les anciens terrains de basket situés Rue de Normandie.

M. le Maire et M. HEMERLE vont étudier cette demande.

M. HEMERLE propose pour renforcer le lien d'organiser un tournoi qui associerait les jeunes, la Ville, la Police Municipale, la Police Nationale. Ces propos sont validés par M. le Maire.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants.

Le débat est clos à 20 heures 10.